

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-414 du 1er Décembre 1981

relatif à l'intérim du Ministre de
la Santé Publique pour compter du
30 Novembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1981 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 30 Novembre 1981, le Camarade
Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction
et de l'Habitat est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé
Publique pendant l'absence du Camarade Paul KPOFFON.

Article 2. - Pour compter du 5 Décembre 1981, le Camarade François
DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications assurera
l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du
Camarade Paul KPOFFON.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 1er Décembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliâtiôns : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MSP-
MTPCH-MTC 9 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1
JORPB 1.-